

SESSION 2022

**Concours interne
Troisième concours**
Inspecteur de la jeunesse et des sports
I J S

Deuxième épreuve écrite d'admissibilité

**Composition
Éducation et formation**

Épreuve optionnelle – choix à l'inscription -

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours interne

Concours

1131

Spécialité/discipline

EDF

Epreuve

102

Matière

8648

Troisième Concours

Concours

113V

Spécialité/discipline

EDF

Epreuve

102

Matière

8648

Face à l'acuité des enjeux éducatifs suite à la crise sanitaire, les « colos apprenantes » proposées par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs savoirs et compétences dans un cadre ludique.

Quelle analyse portez-vous sur ce dispositif ?

